



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Deux Décembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2014

Secrétaire de séance : Michel AUFFRET

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – J-L. GIRAUD- Adjoins

A. PELLEGRINO – S. BEURRIER - C. LUBRANO LAVADERA – A. RASKIN – E. MENUT – N. PERRICHON – S. LELUIN – M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : W. DUBOSQ (pouvoir donné à C. LUBRANO LAVADERA) – G. BARRA (pouvoir donné à M. AUFFRET) – A. CELKA (pouvoir donné à S. LELUIN) – J. RAYNAUD (pouvoir donné à J-L GIRAUD) – J. HENSELER (pouvoir donné à E. MENUT) – A. STEPHAN (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) - J. TOCQUER (pouvoir donné à M. BOUGE) – S. ALLEG (pouvoir donné à R. AUBAULT) - C. VELAY (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) – A. DUBOIS

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
« INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83 »**

M. le Maire rappelle que l'assemblée a précédemment délibéré le 8 octobre 2012 sur l'adhésion de la commune à la société publique location « Ingénierie Départementale 83 » qui a été créée le 5 octobre 2011, sur l'achat d'une action au prix unitaire de 200€, et sur l'approbation des statuts de ladite société.

Le conseil d'administration de la SPL « ID83 » en date du 27 octobre 2014 a accepté l'intégration à la société de vingt et une collectivités locales varoise supplémentaires. Cette intégration implique une modification de l'article 7 des statuts de la société et se réalisera par cession de dix actions de la commune du Luc et d'une action de la commune de Garéoult. En effet ces deux collectivités ont décidé de quitter la société.

De plus, la commune du Cannet des Maures a accepté par délibération en date du 24 septembre 2014 de céder dix actions nécessaires pour parfaire cette reconstitution du capital social de la société permettant l'intégration des nouvelles collectivités.

Il est donc proposé d'adopter cette modification statutaire de l'article 7 qui est joint en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

- VU la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les statuts de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » du 5 octobre 2011,
- VU les avenants en date du 2 avril 2014 et du 8 janvier 2013 modifiant les statuts de la SPL « Ingénierie Départementale 83 »
- **CONSIDERANT** l'intérêt de la commune de pouvoir disposer par le biais de cette société publique locale de conseils d'experts qui lui font défaut.

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la modification de l'article 7 des statuts de la société publique locale « Ingénierie Départementale 83 » conformément à l'exemplaire joint en annexe de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le représentant de la commune à cette société publique locale, à savoir M. Alex PELLEGRINO, à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE